

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT  
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20241107-2024\_80-DE  
Reçu le 07/11/2024  
Publié le 07/11/2024

SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024  
À 18 h

Délibération 2024 / 80  
(6<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 23

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
29/10/2024

Date de publication  
du compte-rendu de  
la séance :  
08/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 6 novembre à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : DELEUZE Christian (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à PUECH Roland), MAIGNE Solange (donne pouvoir à RUAUD Maria de Fatima), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** :

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : RUAUD Maria de Fatima.

**OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE GRAMAT.**

La médiathèque municipale de Gramat, qui regroupe trois espaces distincts (la bibliothèque, l'espace numérique et la Micro-Folie), accueille chaque année plus de 17 000 usagers et compte 1 113 inscrits actifs.

Ainsi, l'harmonisation du service sous une même direction et la création de l'espace Micro-Folie impliquent une refonte du règlement intérieur. Ce nouveau règlement a pour objectif de définir le fonctionnement de la médiathèque municipale de Gramat, service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population.

Il sera porté à la connaissance du public par affichage dans les locaux ainsi que par sa mise en ligne sur le site de la Ville et sur le portail documentaire de la bibliothèque. Il sera également présenté lors de chaque inscription à tout usager qui en fera la demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les Articles L.1421-4 et D.1421-4 ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment les Articles L.310-1 à L.310-6 ;

Vu le précédent règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Gramat établi le 13 décembre 2016 ;

Vu l'absence de règlement intérieur pour l'Espace numérique et la Micro-Folie ;

Considérant qu'il est indispensable d'actualiser le règlement intérieur de la bibliothèque municipale, d'y adjoindre un règlement intérieur pour l'Espace numérique et la Micro-Folie et de créer ainsi un règlement intérieur unique pour la médiathèque municipale de Gramat ;

**AR Prefecture**

046-214601288-20241107-2024\_80-DE

Reçu le 07/11/2024

Publié le 07/11/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ABROGE** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale établi précédemment ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la médiathèque municipale annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** que ce nouveau règlement est applicable dès la publication de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD

Le Maire,

Michel SOLVESTRE

